

AR PREFECTURE

005-210500237-20150527-DEL20150527_091-DE
Reçu le 02/06/2015

VILLE DE BRIANÇON



N° DEL 2015.05.27/091

CONVOCACTION

Date	21/05/2015
Affichage	21/05/2015

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	27	33

Thème : FINANCES 4.

Objet : SPL AREA-PACA – CONCESSION
D'AMENAGEMENT DE LA ZAC CŒUR
DE VILLE - EMPRUNT DE 1 500 000
EUROS - GARANTIE PARTIELLE A
HAUTEUR DE 40%.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 27 mai 2015 à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Éric, GUIGLI Catherine, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie.

Etaient Représentés :

BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
DUFOUR Maurice pouvoir à GUERIN Nicole.
MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard.
BRUNET Pascale pouvoir à BOREL Jean-Paul.
CIUPPA Marcel pouvoir à GUIGLI Catherine.
DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

Absents-Excusés :

BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, MARTINEZ Gilles, BRUNET Pascale, CIUPPA Marcel, DAZIN Florian.

Secrétaire de Séance : Manuel ROMAIN.

Rapporteur : Renée PETELET.

Par concession d'aménagement notifiée le 11 février 2015, la commune de Briançon a confié à la SPL AREA-PACA la réalisation de l'opération ZAC « Cœur de Ville ».

Le bilan de l'opération s'équilibre en dépenses et en recettes à 23,330 millions d'euros (M€) hors taxes et nécessite le recours à des financements par emprunts pour 4,5 M€, dont 1,5 M€ dès 2015.

L'article 19 du traité de concession précise notamment que, à la demande des organismes prêteurs et compte tenu du montant des emprunts tels qu'ils résultent du plan global de trésorerie défini par le traité de concession, la commune de Briançon accorde sa garantie à un taux égal à 40% au service des intérêts et tous frais y afférents, ainsi qu'au remboursement des emprunts contractés par le concessionnaire pour la réalisation de l'opération, dans la limite édictée par les textes en vigueur.

Pour permettre la souscription des emprunts nécessaires au financement de cette opération, le concessionnaire doit présenter un dossier comprenant, notamment, la garantie d'emprunt accordée par la commune de Briançon. La SPL AREA-PACA sollicite donc aujourd'hui de la commune une garantie partielle à hauteur de 40% d'un premier emprunt s'élevant à 1 500 000 euros.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article N°2298 du code civil ;

Vu la délibération du conseil municipal de Briançon N°234 en date du 18 décembre 2014 portant attribution de la concession d'aménagement de la ZAC « Cœur de Ville » à la SPL AREA-PACA, le traité de concession notifié le 11 février 2015 en découlant et le plan global de trésorerie annexé ;

Vu la demande formulée par la SPL AREA-PACA tendant à obtenir de la commune de Briançon une garantie partielle à hauteur de 40% d'un premier emprunt à souscrire dans le cadre de l'aménagement de la ZAC « Cœur de Ville » (40% d'un emprunt de 1 500 000 euros, soit 600 000 euros) ;

Considérant que la garantie de la commune est sollicitée dans les conditions fixées par la présente délibération ; que, suite à la consultation effectuée par la SPL AREA-PACA auprès d'organismes financiers, ce premier emprunt sera mobilisé auprès d'ARKEA avec les caractéristiques suivantes :

Montant de l'emprunt :	1 500 000 €
Montant de la garantie :	600 000 €
Durée de la période d'amortissement :	10 ans
Période de mobilisation :	Sur 3 mois en 2015
Période de remboursement :	2015 à 2025
Différé d'amortissement :	Non
Taux d'intérêt :	Euribor 3 mois + 166 points de base Taux Euribor au 31/03/15 : 0,019% Taux d'intérêt du prêt au 31/03/15 : 1,679 %
Périodicité :	Trimestrielle
Montant des échéances :	41 K€ (taux au 31/03/15)
Montant des intérêts :	133 K€ (taux au 31/03/15)
Remboursement anticipé :	Possible à chaque échéance, sans frais
Frais de dossier :	2 500 €

Considérant que la réalisation de cet emprunt est soumise à deux conditions suspensives :

- Garantie du concédant à hauteur de 40 % conformément à l'article 19 du traité de concession ;
- Flux de l'opération sur un compte domicilié chez Arkéa.

AR PREFECTURE

005-210500237-20150527-DEL20150527_091-DE
Reçu le 02/06/2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accorder à la SPL AREA-PACA la garantie de la commune de Briançon, à hauteur de 40% pour le remboursement de l'emprunt à souscrire d'un montant de 1 500 000 € consenti par ARKEA, soit une garantie de 600 000 €, dans les conditions exposées par la présente délibération dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC « Cœur de Ville » ;
- De préciser que la garantie de la commune de Briançon est accordée pour la durée totale du prêt de 10 ans (2015 à 2025), et de s'engager par conséquent pendant toute cette durée à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre ARKEA et la SPL AREA-PACA, et à signer tous les documents y afférents ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 25

CONTRE : 8 (GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro (*pouvoir de Monsieur DAZIN*), BREUIL Marc, ARMAND Emilie.)

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

PUBLIÉ LE 02 JUIN 2015

NOTIFIÉ LE

Le Maire,
Gérard FROMM.

AR PREFECTURE

005-210500237-20150527-DEL2015.0527_091-DE
Regu le 02/06/2015

Blank lined area for text entry, consisting of approximately 10 horizontal lines.

